

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

9 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : cinq novembre 2021

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	15
NON :	0
Abstentions :	4

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Jessy VERESSE, Christophe MATTANA, Sabrina BOST, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Sandra ROUSSEAU.

Absents excusés :

Christophe SIMARD, procuration Lydie MANUS
Valérie BERTHIER-SOLIS, procuration Jany-Claude SOLIS
Laurence RAYNAUD, procuration Jean-Jacques CHAPOULIE

Secrétaire de séance : Patrick ROBERT

Mise à disposition de la salle polyvalente aux professionnels : instauration d'un tarif

A ce jour, la salle polyvalente est mise à disposition soit des associations soit des particuliers pour l'organisation de manifestations et moyennant l'application d'un tarif établi par délibération du Conseil Municipal.

Certains professionnels ne disposant pas de locaux adaptés à l'organisation d'activités ou d'animations en direction d'un public nombreux ont manifesté la volonté de louer cette salle.

Ainsi, dans le but de permettre le maintien de l'activité, tant en faveur des professionnels que des habitants de la commune, Madame le Maire propose d'instaurer un tarif à l'attention des professionnels qui souhaiteraient disposer de la salle polyvalente pour une activité lucrative et ouverte au grand public.

Elle propose d'instaurer les tarifs suivants :

- Professionnel installé sur la commune : 500 €
- Professionnel installé en dehors de la commune : 800 €

et de laisser la priorité d'occupation aux associations communales lors de l'établissement du planning annuel d'occupation de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer les tarifs suivants :

- Professionnel installé sur la commune : 500 €
- Professionnel installé en dehors de la commune : 800 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 10 novembre 2021

Madame Le Maire,



Jany-Claude SOLIS

